



LES CONSEILS

À faire :

- Lorsque l'on stationne sur une place en Zone Bleue ou en Zone Blanche, indiquer son heure d'arrivée sur le disque et positionner celui-ci visiblement derrière son pare-brise.

À ne pas faire :

- Oublier de mettre votre disque en Zone Bleue, comme en Zone Blanche

vous risquez une amende de 35 euros.

- Croire qu'un disque protège des sanctions, lorsque l'on est mal garé (double file, stationnement interdit, sur un trottoir, un passage piétons, une place réservée...)

vous risquez une amende de 135 euros et plus.

- Dépasser l'heure autorisée

vous risquez une amende de 35 euros.

OÙ SE PROCURER UN DISQUE DE STATIONNEMENT



Les disques sont disponibles à l'Office de Tourisme de Balaruc-les-Bains (Pavillon Sévigné / Square Bordes).

Bien entendu, tout autre disque réglementaire est valable.



STATIONNER À BALARUC-LES-BAINS

Mode d'emploi

Information
www.ville-balaruc-les-bains.com



ZONE BLANCHE

- *Le périmètre*
Parkings publics de la rue du Mont saint Clair et de la rue du Mail.
- *Durée autorisée du stationnement en Zone Blanche*
Ces aires de stationnement sont limitées à 03h.
- *Quand s'applique la Zone Blanche ?*
Du lundi au samedi, de 7 h à 19 h (jours fériés compris).

ZONE BLEUE

- *Le périmètre*
Plan du port, Avenue du port, Place Lucien Salette, Rue Montgolfier, Rue de la République, Rue des Anciens Thermes, Avenue de Montpellier, Rue du Docteur Bordes.
- *Durée autorisée du stationnement en Zone Bleue*
Le stationnement est autorisé pendant 1h30 maximum.
- *Quand s'applique la Zone Bleue ?*
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

PLAN DU CŒUR DE VILLE DE BALARUC-LES-BAINS

